



LIVRET D'ACCUEIL ECOLE DE RUGBY VALLEE DE LA LEZE



Inscription saison 2020 - 2021

Catégorie : Baby Rugby-M6-M8-M10-M12-M14

Responsables EDR :



RIVIERE Christophe 06 31 61 23 91 / MONCHAUZOU Yves 06 21 44 31 36

[Mail : usss.edr@gmail.com](mailto:uss.edr@gmail.com) - <https://www.rugbyuss.com>



L'école de rugby de la VALLEE DE LA LEZE réserve aux enfants :

- Un accueil chaleureux
- Une activité riche et variée
- La découverte et l'apprentissage d'un jeu passionnant
- Des valeurs propres à notre sport et à notre club
- De s'amuser avec ses copains.

L'école de rugby propose :

- Des éducateurs (diplômés FFR + brevet de secourisme), et des dirigeants du club pour former et encadrer les jeunes joueurs.
- Des rencontres interclubs qui se dérouleront le samedi (matin ou après-midi, selon le calendrier). Un planning des rencontres sera consultable auprès des éducateurs de chaque catégorie dès validation du CD31.
- Un équipement pour les matchs : 1 short, 1 paire de chaussettes fournis en début de saison ; 1 maillot fourni à chaque rencontre et entretenu par le Club
- Des déplacements par bus pour les trajets de plus de 30kms assurés pour chaque catégorie, et à la charge du club lors des compétitions (covoiturage pour les trajets plus courts).
- Après chaque rencontre, une collation conviviale est proposée à chaque enfant

Information :

Tout enfant désirant participer aux entraînements, compétitions, matchs amicaux doit être affilié à la Fédération Française de Rugby pour être couvert par une assurance (3 entraînements d'essais sont proposés)

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur le portail FFR le 30 Septembre
Au-delà de cette date, tout enfant non licencié ne pourra plus participer ni aux
entraînements, ni aux rencontres**

Documents à fournir pour tous les joueurs :

- ✚ L'affiliation FFR via le dossier informatisé sur le site de la FFR.
Chaque parent a reçu un mail à cet effet avec son identifiant et son code pour rentrer sur son dossier individuel
- ✚ Lire la charte et le règlement intérieur avec votre enfant et les signer, retourner un exemplaire de chaque signé au club.
- ✚ L'autorisation du droit à l'image complétée et signée
- ✚ L'original de l'autorisation de soins et l'original du certificat médical signés

POUR LES NOUVEAUX UNIQUEMENT

Il faut établir un dossier informatisé.

Dans un premier temps, le joueur doit fournir son nom, sa date et lieu de naissance, téléphone et son adresse mail aux dirigeants.

Dans un deuxième temps, le futur licencié recevra un mail avec un identifiant et un mot de passe, afin de rentrer sur son dossier individuel, et ainsi effectuer les démarches d'affiliation. N'hésitez pas à demander conseil si besoin

Le règlement de l'inscription :

- ✚ Un règlement de 120 Euros (**espèces, Chèque libellé à l'ordre de L'USSS, chèques vacances**), 225 Euros si deux enfants du même foyer jouent au club.
Cette participation permet de couvrir entre autres, le coût de la licence, l'assurance (reversée à la FFR) ; les équipements (chaussettes, short, 1 vêtement à l'effigie de l'Ecole de Rugby (à définir))
- ✚ Les cotisations peuvent être versées en plusieurs fois pour ceux qui le souhaitent (s'adresser aux dirigeants pour les modalités)
- ✚ Pour les parents disposants d'un CE offrant la prise en charge du coût d'une licence sportive, une attestation de paiement de la licence pourra être remise sur demande (uniquement lorsque le règlement aura été effectué en totalité).

Nous vous souhaitons une belle saison au sein de d'EDR





FICHE DE RENSEIGNEMENTS
(à remettre au club)



1ère inscription Renouvellement

JOUEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Sexe : Féminin / Masculin *(rayer)*

Coordonnées des représentants légaux :

Nom du Père : **Prénom :**

Tél Fixe : **Portable :**

Email :

Nom de la Mère : **Prénom :**

Tél Fixe : **Portable :**

Email :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Allergies : OUI / NON - Traitement : OUI / NON - Si oui lequel :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : Téléphone :

Adresse (Ville) :

EQUIPEMENT

Taille maillot (t-shirt) : Taille short : Pointure (chaussettes) :



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (à remettre au club)



Dans le cadre de notre club, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être réalisées et utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e) _____

Agissant en qualité de _____

De l'enfant _____

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée, ni contrepartie d'aucune sorte.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de l'Ecole de Rugby de la Vallée de Lèze et du Club de Union Sportive St Sulpicienne.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et plus généralement ne sont pas de nature à lui nuire, ou à lui causer quelconque préjudice

Autorisation CNIL

OUI

NON

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des membres affiliés à la fédération et à la gestion des licences. A ce titre, le site fera l'objet d'une déclaration réglementaire à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Si vous choisissez NON, les informations ne pourront pas être utilisées à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Fait à :

Le

Signature des parents :



ACCUSE DE RECEPTION

DOCUMENTS RELATIFS AU

DOSSIER INSCRIPTION EDR (à remettre au club)



J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter et à faire respecter par mon enfant les règles mises en place au sein de l'Ecole de Rugby.

Je m'engage à ramener les documents suivants au parent référent :

- Charte du joueur et des parents
- Règlement intérieur de l'Ecole de Rugby
- Fiche de renseignement
- Autorisation du droit à l'image
- Original du certificat médical

Certificat médical téléchargé sur le site de la FFR signé par le médecin

Pour cela vous devez vous connecter en cliquant sur le lien que vous avez reçu par email. Vous connecter avec votre identifiant et mot de passe. Remplir le formulaire d'affiliation. Télécharger et imprimer le certificat médical. Faire valider le certificat par votre médecin traitant : cachet et signature + remplir le document aide à la consultation

- Original de l'autorisation de soin
- Règlement de la licence

Comment avez-vous connu le club ?

Affichage Site internet Famille/amis Scolaire Autres précisez :

Seriez-vous intéressé(e) à vous investir dans le club, pour nous aider, même ponctuellement ?

Accompagnateur Animations Educateur ou aide éducateur

Fait à : Le

Signature des parents :



PROCEDURE LICENCE OVALE



Vous allez recevoir, comme les saisons précédentes, un mail intitulé **DEMANDE D’AFFILIATION A LA FFR**, qui vous permettra d’accéder à la fiche personnelle de votre enfant, et d’initier ainsi à sa demande de ré-affiliation

1/ Afin de rentrer dans ce dossier cliquez sur lien adresse d’OVALE

2/ Après être rentré sur le site d’ovale pour accéder sur le compte de votre enfant, taper L’identifiant de votre enfant (c’est son numéro de licence).

Le mot de passe composé d’une suite de chiffre et de lettres et de sigle.

Nota : Le mot de passe que vous aviez reçu l’an dernier et que vous avez peut être modifié n’est plus valable pour accéder à la fiche personnelle de votre enfant pour cette saison

ATTENTION :

Si vous n’arrivez pas à rentrer dans le compte de votre enfant, il est possible que le mot de passe que vous avez reçu soit erroné (par exemple vous avez reçu le mot Ovale 2 au lieu de la suite de chiffre et lettres). Si c’est le cas, ou pour toutes autres raisons concernant le dossier de votre enfant, veuillez contacter YVES au 06 21 44 31 36.

Si vous n’avez pas reçu le MAIL FFR, assurez-vous qu’il ne soit pas dans les indésirables. Si ce n’est pas le cas et pour tout autre problème ci-dessus, veuillez contacter YVES au 06 21 44 31 36.

3/ Allez bien jusqu’ au bout de chaque document cochez bien toutes les cases

Particulièrement le paragraphe « informations relatives aux assurances » à prendre (standard ou complémentaire).
A ouvrir et cocher votre choix

4/ Le certificat médical

Ce certificat “apparaîtra “ dans le bandeau blanc au fond de la feuille, à côté de la case « ARCHIVER » à condition que vous ayez renseigné toutes les cases de l’ETAPE 3.

Ce certificat médical doit être dans un premier temps téléchargé puis imprimé.

Il doit être ensuite rempli par votre médecin traitant (les certificats établis sur les ordonnances à l’entête de votre médecin ne sont pas acceptés)

5/ Mon médecin a rempli le certificat :

Une fois rempli, ce certificat “officiel” doit être téléchargé à l’emplacement indiqué en ETAPE 4

6/ la photo d’identité :

Assurez-vous que la photo soit au bon format (format carte d’identité). Si la photo est ancienne et que depuis votre enfant a depuis un peu changé, remplacez là !

7/ L’autorisation de soin:

1) Téléchargez l’autorisation de soin dans « Documents à télécharger » dans la liste au fond du document2)
Renseignez cette autorisation, signez

3) Téléchargez le document renseigné dans la case prévue à cet effet en ETAPE4

8/ Sauvegarde

Une fois l’ETAPE 4 et 7 totalement renseignée vous pourrez alors sauvegarder votre dossier et avertir le secrétariat de l’EDR de la finalisation



BIENVENUE

A

L'ECOLE DE RUGBY



Feuillet d'accueil
saison 2020-2021

<https://www.rugbyusss.com>

Présentation de l'Ecole de Rugby

Le rugby n'est pas un sport comme les autres. C'est un sport de combat collectif fait de contacts et d'évitements.

Mais il est avant tout un jeu et d'autant plus à l'Ecole de Rugby, les enfants sont donc là pour s'amuser en priorité.

Il doit reposer sur des valeurs essentielles telles que la solidarité, la fierté et le respect.

L'adhésion des joueurs et joueuses à ces valeurs est primordiale et indispensable avant, pendant et après le jeu.

L'école de rugby doit permettre à chaque enfant, fille ou garçon qui la fréquentent, de prendre du plaisir, de s'épanouir, de grandir, de s'engager au sein d'une vie de groupe et de promouvoir les couleurs de son club. Soudés dans la victoire comme dans la défaite, courageux, fiers et humbles, les joueurs et joueuses vivront des moments forts et, pourquoi pas, inoubliables.

Le rugby prône des valeurs humaines et collectives pouvant aisément être appliquées à la vie quotidienne en société : Le don de soi, la générosité, la solidarité, l'esprit d'équipe, le courage, la lutte contre la violence, la tradition, la convivialité.

Ce sont ces valeurs que l'EDR souhaite faire découvrir et partager avec les enfants licenciés mais aussi ses parents et sa famille.

Nos objectifs

Assurer le développement sportif et éducatif de l'enfant,
Rendre la pratique du rugby accessible à tous.

Promouvoir le rugby à l'échelle du rassemblement

Chercher à améliorer sans cesse les conditions d'accueil des enfants,

Enseigner les Chartes de « bonnes pratiques du Rugby » (cf verso de ce document),

Promouvoir les valeurs de notre sport

Les horaires et les lieux des entraînements

Baby-Rugby : le xxxxxx après-midi de xxhxx à xxhxx au terrain de xxxxxxxxxxxx

M6 : le xxxxxx après-midi de xxhxx à xxhxx au terrain de xxxxxxxxxxxx

M8 : le xxxxxx après-midi de xxhxx à xxhxx au terrain de xxxxxxxxxxxx

M10 : le xxxxxx après-midi de xxhxx à xxhxx au terrain de xxxxxxxxxxxx

M12 : le xxxxxx après-midi de xxhxx à xxhxx au terrain de xxxxxxxxxxxx

M14 : le xxxxxx après-midi de xxhxx à xxhxx au terrain de xxxxxxxxxxxx

Dossier de demande d'affiliation à la FFR

Une fiche de renseignements fournie par le Club servira à pré remplir le dossier d'affiliation de votre enfant sur le site de la Fédération Française de Rugby (FFR).

Par la suite, nous vous ferons parvenir le document officiel au nom de votre enfant. Elle contiendra un espace dédié au certificat médical (tout certificat médical manuscrit du médecin sur feuillet libre ne sera pas validé par le FFR).

Toute inscription incomplète ne sera pas validée par la FFR

Les cotisations 2020-2021

| | |
|-------------------------|------|
| - Baby-rugby | 12€ |
| - M6, M8, M10, M12, M14 | 120€ |

Contacts

<https://www.rugbyusss.com>

Responsables EDR :

RIVIERE Christophe 06 31 61 23 91

MONCHAUZOU Yves 06 21 44 31 36

usss.edr@gmail.com



Charte du joueur



Les droits :

- Au plaisir « Mon rugby c'est mon plaisir, j'entends qu'on le respecte »
- A la santé et à la sécurité « Je ne veux pas me faire mal et me prépare pour cela »
- Au respect de l'entourage y compris de mes propres parents « Ne me perturbe pas quand je joue, mon éducateur est là pour me guider ».
- A la différence « Je ne suis pas un champion ... mais je peux le devenir ».
- A une formation de qualité « Je veux des éducateurs à mon écoute, qui me comprennent et m'aident à progresser ».
- A de bonnes conditions de pratique « Je mérite de disposer de matériel, et de terrains appropriés et en état, de vestiaires, et de douches ».
- A l'initiative « Quand je joue, je veux rester libre de mes choix ».
- A la compétition sans enjeux « Je veux me mesurer aux autres pour pouvoir progresser ».

Les devoirs :

- Respecter mon environnement de pratique : mes partenaires, les adversaires, le public, le matériel, et les infrastructures.
- Respecter l'encadrement : les arbitres, les entraîneurs, les bénévoles et dirigeants.
- Tenir mes engagements sportifs : assiduité, participation aux entraînements et aux matchs
- Accepter les décisions de l'encadrement.
- Etre ponctuel et de prévenir en cas d'absence.
- Respecter les règles de vie du club de l'EDR et de l'équipe.
- Privilégier l'intérêt du groupe et non mon intérêt personnel.
- D'hygiène : Après chaque entraînement et chaque match, il m'est conseillé de prendre ma douche.
- Entretien mon équipement : afin qu'il soit propre et en état lors de chaque rencontre.
- Prendre le bus avec mes coéquipiers à l'aller et au retour lorsque celui-ci est proposé

Signature du joueur :

prénom + signature



Charte des parents



Les droits :

- D'avoir de bonnes conditions d'accueil et de pratique pour mon enfant: morales, humaines et matérielles
- A la sécurité de mon enfant sur et hors du terrain
- A la qualité et au suivi de la formation dispensée par le club
- A la compétence de l'encadrement du club
- Au contrôle des présences
- A l'échange et à la communication avec l'encadrement

Les devoirs :

- Respecter les éducateurs, les dirigeants, les arbitres, l'environnement et l'entourage. Votre comportement doit rester un exemple pour vos enfants.
- S'identifier systématiquement auprès des éducateurs à la fin de chaque entraînement pour signaler la reprise de votre enfant.
- Adhérer au projet sportif du club : les partenaires, les adversaires, le public, le matériel et les infrastructures.
- Etre et rester la référence aux yeux de votre enfant et donc relayer les valeurs de notre EDR, de notre club, de notre sport (respect des autres, convivialité, solidarité, esprit d'équipe plutôt que concurrence, tolérance, camaraderie).
- Assister chaque fois que vous le pouvez aux rencontres disputées par votre enfant (Il sera si fier de vous faire voir ses progrès !) mais aussi aux manifestations du club le plus souvent possible.
- Rester en retrait, éviter de se substituer aux éducateurs pendant les activités : entraînements ou rencontres.
- Etre présent et ponctuel aux entraînements, aux rencontres et aux retours de déplacements et prévenir en cas d'absence.
- Se mettre en relation et communiquer avec l'encadrement en cas de problème pouvant influencer le comportement sportif de votre enfant.
- Soutenir votre enfant de façon exemplaire, considérer la compétition comme un moyen de formation et de contrôle des acquis avant une course aux victoires et aux lauriers.
- Considérer l'école de rugby comme un lieu d'éducation et non comme une garderie ou un centre de performance.
- D'hygiène : donner les moyens à votre enfant de prendre une douche après chaque entraînement et match ainsi que contrôler et aider votre enfant pour l'entretien de son équipement (propreté, perte, état)

Signature des Parents :

NOM prénom + signature



Charte de l'éducateur



Il apporte à l'enfant une Formation Physique et Sportive et lui inculque les « Valeurs du Rugby et de la vie en groupe ».

Leurs droits :

- Au respect des enfants et des parents et l'ensemble du personnel du Club
- A une formation et un recyclage de qualité
- A l'appui et à l'aide de toutes les autres fonctions contribuant à faciliter sa tâche : administrative, logistique, etc.
- A la reconnaissance liée à son investissement bénévole, sa compétence et sa mission éducative
- A l'aide des parents, s'il les sollicite soit pour une activité, soit pour un problème avec l'enfant

Leurs devoirs :

- De montrer l'exemple en étant ponctuel pour l'accueil et la fin des entraînements (y compris lors de déplacements et rencontres)
- De préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de formation et l'analyse des tournois
- De participer aux réunions techniques et d'informations de l'EDR, tout en favorisant le dialogue entre les différents acteurs techniques.
- De veiller à la sécurité des joueurs.
- De chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir.- De faire de la compétition un «outil de formation»
- D'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur.
- De positiver tout progrès plutôt que de stigmatiser les erreurs.
- D'échange avec les parents sur l'évolution sportive ou éducative de leur enfant.
- D'avoir un comportement et un langage appropriés à l'âge de l'enfant et exemplaires en toutes circonstances.
- De gérer seulement sa catégorie qui lui a été confiée.

Signature des éducateurs :

NOM prénom + signature

Entourer section :

Baby - M6 - M8 - M10 - M12 - M14





**REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ECOLE DE RUGBY**

Contacts
<https://www.rugbyusss.com>

Responsables EDR :
RIVIERE Christophe 06 31 61 23 91
MONCHAUZOU Yves 06 21 44 31 36
usss.edr@gmail.com




PREAMBULE

Notre club est un lieu d'apprentissage du rugby dans lequel chacun a des droits et des devoirs. C'est un endroit privilégié de convivialité, d'écoute et de dialogue où l'on doit respecter les autres, travailler ensemble en harmonie pour le bien du club et apprendre à se connaître en tenant compte des différentes personnalités de tous les membres.

Dans le cadre du caractère propre de notre club de rugby, chaque membre doit être accueilli avec ses différences et respecté dans son intégrité physique et morale. Le respect et la courtoisie sont des éléments indispensables en toutes circonstances. Gestes, paroles ou comportements déplacés ne sont pas admis au sein de l'Ecole De Rugby.

Ce règlement intérieur contribue à l'instauration entre toutes les parties intéressées (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) d'un climat de confiance et de coopération indispensable à l'éducation et au sport.

1. DISPOSITIONS GENERALES

Art 1.1 : Tous licenciés ou autre membre associé au club s'engage à accepter dans son intégralité le présent règlement.

Art 1.2 : Le président ou toute personne mandatée par lui est seul habilité à communiquer des informations concernant le club.

2. LICENCES

Art 2.1 : Le montant de la licence est révisable tous les ans par le comité directeur du club.

Art 2.2 : Le paiement de la licence devra être acquitté dans sa totalité avec la possibilité de paiements échelonnés. Si ce n'est pas le cas, le joueur n'aura plus accès ni aux entraînements ni aux matches.

3. ENTRAINEMENTS ET RENCONTRES

Art 3.1 : Tout joueur licencié se doit d'accepter :

Le calendrier des entraînements fixé par le club.

Le choix fait par l'éducateur pour la composition des équipes

Les contraintes imposées par les rencontres dans lesquelles le club est engagé.

Art 3.2 : Tous les membres doivent être ponctuels aux lieux et heures de rendez-vous fixés. Dans un souci d'aide à l'organisation des entraînements et des rencontres, et par respect pour les éducateurs et les membres du bureau, chaque membre se doit de justifier ses absences ou retard auprès de son éducateur. Les absences et retards répétés non justifiés pourront faire l'objet de sanctions.

Art 3.3 : Lors des déplacements, toutes personnes empruntant le bus à l'aller devra obligatoirement le prendre au retour sauf cas exceptionnels.

Tout joueur est sous la responsabilité de l'éducateur, il ne peut quitter le groupe sans autorisation.

Tout joueur lors des rencontres doit porter les vêtements aux couleurs du club.

Prévoir vêtements de pluie et de rechange en cas d'intempéries ou de froid.

Tous les effets personnels de chaque joueur devront être marqués à son nom et le club ne pourra être tenu responsable des pertes.

Art 3.4 : Tout membre du club et accompagnateurs s'interdisent de formuler des insultes à l'égard de l'arbitre, de ses coéquipiers, des joueurs de l'équipe adverse et du public. La critique est acceptée si elle est formulée de façon constructive et en dehors du terrain.

Art 3.5 : En toutes circonstances tout membre de l'EDR se doit d'avoir un comportement et une tenue irréprochable.

Art 3.6 : Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable. S'il a une observation à formuler, c'est par l'intermédiaire de son éducateur qui a la qualité pour intervenir auprès de l'arbitre.

Art 3.7 : Tout membre mandaté pour assurer un encadrement doit assumer sa tâche avec assiduité. Tout empêchement nécessite de sa part une information auprès des personnes concernées pour pouvoir pallier cette carence (pensez aux conséquences d'un manque d'encadrement sur le terrain).

Art 3.8 : Un dirigeant ou éducateur déchu de ses fonctions ou démissionnant, perd tous ses droits au sein de l'EDR et s'engage sous huitaine à remettre tous les documents et équipement non personnels en sa possession concernant l'EDR.

4. LOCAUX ET MATERIELS

Art 4.1 : Les locaux utilisés par les membres (vestiaires, douches, toilettes, locaux à matériels, terrain, club house...) doivent être tenus dans un état de propreté exemplaire dans son club comme à l'extérieur. Toute dégradation volontaire engage la responsabilité de son auteur.

Art 4.2 : La même règle s'applique aux matériels mis à disposition des membres par l'EDR (maillots, ballons ou autre...). Chaque membre en outre devra aider au rangement de ce matériel qui est sous la responsabilité de l'éducateur.

5. ACCIDENTS

Art 5.1 : Pendant les entraînements ou les rencontres, tout joueur blessé même légèrement doit en faire part immédiatement à ses éducateurs ou dirigeants de l'EDR. Si un examen médical s'avère nécessaire, remplir une déclaration d'accident.

Art 5.2 : Tout joueur blessé ne peut reprendre son activité sportive sans avis médical et sans en avoir informés ses éducateurs.

6. EDUCATEUR, ASSISTANTS EDUCATEURS, RESPONSABLES D'EQUIPES

Art 6.1 : Les éducateurs, assistants éducateurs et responsables d'équipes sont nommés par l'EDR sur propositions des éducateurs, du responsable de l'EDR ou sur candidature spontanée.

Art 6.2 : Les éducateurs ont pour mission d'inculquer les techniques et les valeurs du rugby à l'équipe qui leur a été confiée.

Art 6.3 : Tout éducateur, par son comportement, est un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité, son attitude doit être correcte.

Art 6.4 : Les assistants éducateurs ont pour mission d'aider l'éducateur (approvisionnement en eau, pharmacie, prise de score...). Les responsables d'équipes ont pour mission de communiquer les informations relatives à la vie de l'EDR et de leurs équipes. Tout ceci bien sûr dans la limite de temps pouvant être consacré à l'EDR

Art 6.5 : Tout éducateur ayant bénéficié d'une formation financée par l'EDR s'engage à prendre en charge une équipe pour une durée minimum de deux ans suivant l'obtention de sa qualification sauf cas exceptionnel.

Tout éducateur devra être titulaire du PSC1.

Art 6.6 : Tout défraiement devra faire l'objet d'une demande écrite et sera validée au cas par cas par les membres du bureau.

7. PARENTS

Art 7.1 : Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée au stade ou à l'extérieur lors des déplacements d'un éducateur ou dirigeant. Les licenciés doivent arriver à l'heure aux entraînements et rencontres et ne peuvent les quitter sans présence effective d'un parent ou autres personnes venant les récupérer.

Les parents de licenciés des catégories -6 ans à -12 ans doivent obligatoirement accompagner leurs enfants à l'intérieur du stade et les mettre sous la responsabilité des éducateurs, il en est de même pour venir les reprendre. En aucun cas, vos enfants ne doivent vous attendre sur le trottoir.

Art 7.2 : Les horaires des entraînements étant donnés en début de saison, le joueur se doit d'être en tenue et sur le terrain à l'heure spécifiée et non arriver à cette heure-là, sauf cas exceptionnels.

Art 7.3 : Tout parent s'interdit de formuler des insultes à l'égard de l'arbitre, des éducateurs, des joueurs de l'équipe adverse et du public. Les décisions des éducateurs doivent être respectées, la critique est acceptée si elle est formulée de façon constructive et en dehors du terrain.

8. CAS PARTICULIERS

Art 8.1 : Pour les cas non prévus par le présent document, ils seront examinés individuellement.

9. SANCTIONS

Art 9.1 : Pour les fautes graves, les sanctions seront établies par le bureau de l'EDR

Art 9.2 : Pour le cas où une sanction financière serait imposée par la FFR ou par le Comité Territorial, le ou les joueurs fautifs (ou les représentants) seraient susceptibles d'indemniser le club suivant la décision du conseil de discipline.

Fait à Saint Sulpice, le :

Le responsable de l'EDR :

Fait à _____ le :

Signature de la mère, du père ou du responsable légal : « lu et approuvé »

Tout sportif par la signature d'une licence, s'engage à :

Se conformer aux règles du jeu

Être maître de soi en toutes circonstances

Refuser toutes formes de violence et tricherie

Respecter l'arbitre et ses décisions

Respecter l'adversaire et partenaires

Être loyal dans le sport et dans la vie

Être exemplaire, généreux et tolérant

Signature du licencié :